

25<sup>c.</sup>

# Journal du Lot

25<sup>c.</sup>

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois 11 fr. 50	6 mois 21 fr.	1 an 38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 84 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	2 fr. 25
RÉCLAMES 3 <sup>e</sup> page ( — d° — )	3 fr. 50
» 2 <sup>e</sup> page ( — d° — )	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

Nous sommes beaucoup plus nombreux qu'autrefois à penser que cette « guerre civile » d'Espagne était d'abord une guerre étrangère de l'Italie, une entreprise de conquête contre la France sous le couvert d'un nationalisme espagnol. Mussolini a voulu nous avoir « par la bande » et il espère bien que la victoire de Franco lui permettra de satisfaire à nos dépens ses ambitions coloniales.

Les interprètes habituels du Quai d'Orsay, ses traducteurs-jurés, ceux qui lui permettent de faire savoir ce que le ministre des Affaires Étrangères aime mieux ne pas dire officiellement à la tribune, insistent beaucoup ces jours-ci sur l'importante considération suivante.

Il existe un accord « concerté » entre la France et l'Angleterre sur ce qu'il y aura lieu de faire lorsque les événements espagnols seront arrivés à leur terme, c'est-à-dire, lorsque les troupes italo-espagnoles du général Franco seront décidément victorieuses. On ne nous dit pas expressément les actes prévus, mais on précise avec exactitude ce qui les provoquera.

Voici ce qu'écrivit dans Le Temps l'éditorial de politique étrangère :

« La politique concertée de l'Angleterre et de la France repose entièrement dans les circonstances actuelles, sur les engagements pris par l'Italie de respecter le statu quo et de ne pas rechercher une situation privilégiée en Espagne. Ces engagements se trouvent inscrits dans l'accord italo-britannique et ils ont été confirmés solennellement par les assurances que M. Mussolini a données aux ministres anglais, lors des récents entretiens de Rome, « que tous les effectifs italiens seront retirés d'Espagne — l'indemnité de la victoire du général Franco. Ce n'est donc qu'au cas où ces engagements italiens ne seraient pas tenus que l'Angleterre et la France seraient amenées à agir pour sauvegarder efficacement leurs intérêts vitaux menacés, il est tout à fait normal que Londres et Paris se préoccupent dès à présent des mesures à prendre en commun dans une telle éventualité... »

Quelles sont exactement « ces mesures » concertées, nous n'avons pas besoin de le savoir. Mais il est indispensable que Mussolini sache d'avance qu'elles seront prises. Des protestations éloquentes, des appels à sa loyauté, des mots, des mots et encore des mots, tout cela ne servira exactement à rien. Mais si notre résolution de ne pas céder est affirmée par des actes prompts et énergiques, alors, il est tout à fait probable que Mussolini se prendra à réfléchir.

Nous sommes beaucoup plus nombreux qu'autrefois à penser que cette « guerre civile » d'Espagne était d'abord une guerre étrangère de l'Italie, une entreprise de conquête contre la France sous le couvert d'un nationalisme espagnol. Mussolini a voulu nous avoir « par la bande » et il espère bien que la victoire de Franco lui permettra de satisfaire à nos dépens ses ambitions coloniales.

Dans des journaux jusqu'ici entêtés à nier l'évidence, nous lisons des commentaires un peu tardivement clairvoyants. D'autres, qui s'étaient toujours montrés prudents dans leurs appréciations et circonspects dans leurs prévisions, remarquent à présent combien le précédent de Munich est encourageant pour Mussolini et combien ce singe d'Hitler s'ingénie, avec d'autres cartes, à jouer le même jeu. Nous voulons citer les textes pour qu'on ne puisse pas nous soupçonner de les « solliciter ». Voici ce qu'écrivit M. Guillaume dans sa revue Choc :

« Mêmes arrogances de ton dans les revendications totalitaires, avec cette différence qu'elles sont formulées aujourd'hui du côté italien « au lieu de l'être du côté allemand. Et qu'elles se basent, en place de la minorité tchécoslovaque, sur les aspirations naturelles de Rome vers nos possessions et protectorats méditerranéens. Même jeu diplomatique, de chantage à la guerre dans l'espoir d'obtenir de l'Angleterre et de la France un Munich seconde version. Mêmes préparatifs, en particulier allemands, concernant cette éventualité, sans exclure celle de la guerre au cas où l'intimidation s'avérerait inefficace. »

« Comme avant septembre, des mouvements de troupes très étendus se remarquent dans le Reich, « troupes qui sont pour la plupart dirigées vers le Sud-Ouest. Un ensemble de mesures militaires sont prises « ses de telle sorte que, d'après des renseignements précis, une mobilisation de fait est déjà amorcée en Allemagne. »

« Et la démission forcée du docteur Schacht; puis, lui faisant suite, la transformation annoncée du régime bancaire s'orientant délibérément vers une époque rigoureuse ment autarcique de guerre, en sont des preuves de plus. »

« Les symptômes notés par notre confrère, nous les avons nous-mêmes relevés à maintes reprises. Il conclut, lui, qu'il faut tout de suite envoyer un ambassadeur à Burgos. Moi, je veux bien. Nous en avons auprès d'Hitler et de Mussolini qui ne sont pas nos amis. Et il est bon d'être présent partout. Mais de là à croire que les moyens diplomatiques arrangeront tout... »

Non. Il y faudra autre chose. C'est la certitude imposée à Mussolini que cet ambassadeur ne serait pas notre dernier argument.

Emile LAPORTE.

### UN PETIT MOT D'ECRIT.

### Les caprices de l'hiver

Quinze degrés au-dessous de zéro, et moins encore dans certaines régions, il y a un mois, douze à quinze degrés au-dessus en moyenne, ces jours-ci, c'est un écart de près de trente degrés en l'espace de quatre semaines et en pleine période hivernale. Comment s'étonner que l'état sanitaire soit médiocre, que la grippe alterne avec le coryza et la congestion avec la bronchite ?

Là-dessus, chacun se lamente et on entend de tous côtés cette phrase passée depuis longtemps dans la conversation courante : « Le temps est détraqué ; il n'y a plus de saisons ! » Que le baromètre batte la berloque, c'est un fait ; mais que l'hiver fantasque dont nous souffrons soit particulier à notre cycle d'années, c'est en un autre et qu'il ne faut pas trancher par l'affirmative. Depuis que la tradition ou les observations des chroniqueurs d'autrefois nous ont donné des informations à cet égard, nous savons que l'hiver, à l'instar des jolies femmes, est sujet aux caprices dont la pauvre humanité paie les frais.

Tantôt, il commence à l'heure du plein automne et déconforte en une nuit la frondaison des bois ; tantôt, il s'affirme d'une douceur telle que les feuilles couvrent encore les arbres en décembre et que les bourgeois s'entourent dès février ; ici, sa benignité n'a d'égal que sa rigueur soudaine ; là, ses alternatives de chaleur et de froid bouleversent l'économie et surtout la santé des gens.

Ouvrons les annales de la météorologie ; elles sont édifiantes à cet égard. Nous n'avons pas jusqu'à remonter à l'ère du déluge ; deux ou trois siècles suffisent amplement à la récolte de nos exemples. En 1709, l'année de la bataille de Malplaquet, l'hiver avait commencé sous le signe de la clémence et, jusqu'au 13 mars, le thermomètre s'était fixé dans les pays tempérés, entre 13 et 15°. Soudain, à la date en question, un changement brusque se produisit et l'on connut alors, jusqu'à la fin d'avril, une température sibérienne. Les lauriers, les cyprès, les châtaigniers, les oliviers moururent et la vigne disparut dans plusieurs parties de la France. Cette année-là, on connut la famine et on manqua un pain de disette qui n'avait rien de savoureux. Plus près de nous, en 1853, on subit un grand hiver qui commença seulement le 20 février et dura jusqu'au 10 avril. On nous dira aussi que, cinq ans plus tard, des pays particulièrement tempérés comme l'Algérie et l'Égypte éprouvèrent un froid sans précédent qui dura plusieurs semaines.

Par contre, on a connu des années sans hiver : 1298, par exemple, où les enfants portèrent, à Noël et aux Rois, des couronnes de violette ; 1572, où les arbres se couvrirent de feuilles dès janvier ; 1704, où l'on vit des roses en février ; 1821, où les petits pois montrèrent leurs fleurs en décembre. Et, sans aller si loin, avons-nous oublié certains hivers fantasistes d'il y a pas longtemps, où nous avons connu des florissantes hâtes, tristement punies par de tardives gelées ? La folie du thermomètre ne date pas d'aujourd'hui.

Daniel BRICE.

## Informations

### Au Sénat

Dans la séance de jeudi, M. Beaumont interpelle le ministre de l'Agriculture au sujet de l'insuffisance des moyens mis à la disposition des éleveurs pour lutter contre les maladies des animaux et notamment contre la fièvre aphteuse.

M. Queuille, ministre de l'Agriculture, répond que satisfaction sera donnée. Un ordre du jour de confiance est adopté.

### A la Chambre

La Chambre a poursuivi, jeudi, la discussion des interpellations sur la politique étrangère du Gouvernement. Tous les interpellateurs ayant été entendus au cours des neuf séances précédentes, M. Georges Bonnet, ministre des Affaires étrangères, a pris la parole.

M. Georges Bonnet a défini la politique extérieure de la France. Il a exalté l'amitié franco-anglaise dont nous avons pu apprécier toute la valeur pendant la crise tchécoslovaque. Il a déclaré « qu'elle était la pierre angulaire de la politique française ». En cas de guerre, a affirmé M. Georges Bonnet, toutes les forces de la Grande-Bretagne seraient au service de la France.

M. Georges Bonnet déclare que la France ne tolérera pas que l'on touche à l'Empire édifié par le sang et le labeur français. Elle en maintiendra intact le territoire. Il ajoute que le gouvernement continuera à pratiquer la politique de non-intervention en Espagne.

M. Daladier monte à la tribune. Il n'a, dit-il, qu'une préoccupation : la gravité de la situation. « Les événements se précipitent, dit-il ; partout, c'est une immense fabrication d'armements. Il faut donc que la France apparaisse autour de son gouvernement dans l'intérêt du pays. »

M. Daladier déclare que la France veut vivre en paix avec toutes ses visions. Mais, il ajoute que le gouvernement ni la France ne toléreront que la moindre atteinte soit portée à la France.

L'ordre du jour de confiance est adopté par 374 voix contre 228.

### Achat d'avions aux États-Unis

L'Associated Press annonce que, selon des sources autorisées, la France négocie actuellement l'achat de 350 avions militaires aux États-Unis, en plus des cent avions de chasse Curtiss Wright antérieurement commandés.

Les contrats ne sont pas encore signés. La négociation en question porterait sur des avions de chasse et des bombardiers.

L'avion qui, mardi, a atteint une vitesse de 925 kilomètres à l'heure en chute libre, sera un des cent avions construits actuellement pour le gouvernement français.

### Réfugiés espagnols en France

A la suite d'une entrevue entre M. Didkowski, préfet des Pyrénées-Orientales, et les représentants des autorités républicaines, un accord est intervenu réglant l'admission en France de 2.000 réfugiés espagnols.

Vendredi mille d'entre eux sont entrés en France par Cerbère et dirigés par chemins de fer sur Perpignan. L'autre mille est entré par le Perthus et a été concentré au Boulou.

### En Espagne

Les troupes nationales sont entrées, mercredi dans Barcelone. Les républicains avaient quitté la ville avant l'entrée des nationalistes, pour éviter à la population tout prétexte de sanglantes représailles.

Après la chute de Barcelone, M. Mussolini va proposer la réunion d'une conférence à quatre pour régler le problème espagnol : l'Espagne de l'Espagne de nouvelles effusions de sang ; 2° définir la position du peuple espagnol, maître de sa propre destinée, avec le consentement de l'Allemagne et de l'Italie qui ont aidé Franco ; 3° à obtenir des 4 puissances qu'elles s'engagent à empêcher le rétablissement de tout gouvernement communiste ou du Front populaire en Catalogne ou près de Madrid.

### Rappel des classes en Italie

Le bruit court que le général Franco serait disposé à renvoyer les volontaires étrangers, mais à cette condition que l'Angleterre fournisse des capitaux et des matières premières à son gouvernement provisoire.

Hitler parlera lundi au Reichstag  
La convocation du Reichstag le 30 janvier, à 20 h., a été annoncée le 25 janvier par une dépêche allemande destinée seulement à l'étranger.

Elle précise qu'il s'agit de la séance constitutive de l'Assemblée élue le 10 avril 1938 après le plébiscite d'Autriche et souligne que cette séance « est importante parce que, pour la première fois, les députés autrichiens et suabes seront présents ». La dépêche ajoute qu'à l'ordre du jour de la séance est un discours du Führer.

### Une proposition du général Franco

Le bruit court que le gouvernement italien envisage de rappeler la fraction de la classe 1901 (38 ans), qui n'a pas fait l'objet de la convocation d'hier, ainsi que la classe 1902 (37 ans), et les spécialistes des classes jeunes.

### M. Chamberlain ira à Washington

Il est de nouvelle question d'un voyage du premier ministre aux États-Unis, afin de rencontrer M. Roosevelt.

L'idée sera soumise à M. Chamberlain par des amis influents.

Il est toutefois peu probable qu'elle soit retenue, pour une bonne raison : Le roi et la reine, pendant leur séjour à Washington, ont été invités par le président et Mme Roosevelt à venir à Londres.

### Un séisme au Chili

Un épouvantable séisme s'est produit au Chili. Cette catastrophe est la plus terrible qui ait ébranlé le Chili depuis le début du siècle.

D'après les évaluations officielles, plus de 15.000 personnes ont trouvé la mort sur l'ensemble du territoire chilien du fait du tremblement de terre.

D'après les rapports des aviateurs envoyés sur les lieux par le gouvernement, la ville de Chillan est complètement détruite.

### EN PEU DE MOTS...

— Le gouvernement suédois a demandé à Londres, Paris et Moscou, l'autorisation de fortifier les îles d'Åland.

— M. Tattinger, député de Paris, a demandé à interpellier le gouvernement sur l'urgence de la mise en état de défense de l'Empire français.

— Dans un train, entre Bad, Nauheim et Bertzbach, une grande valise tomba d'un filet sur un enfant qui fut tué. Le père de l'enfant a alors tué le voyageur possédant la valise.

— La Chambre s'est ajournée à mardi pour discuter le projet d'amnistie, le collectif de février et la propriété commerciale.

— Une nouvelle sorte de fourrure « le renard platiné » a fait son apparition sur le marché de la capitale norvégienne. Elle est obtenue grâce à un croisement savant de renards argentés d'espèces différentes.

## NOS ÉCHOS

### Curieux !

Maurice Thorez, du « Front des Français » et de la main tendue, vient d'écrire un opuscule intitulé : « L'heure de l'action ».

On y trouve de tout, du néo-patriotisme et du néo-impérialisme, etc... L'auteur a adressé son œuvre à tous les députés.

L'un d'entre eux, un de nos amis, a reçu le volume enveloppé dans un feuillet arraché à un livre.

Il a eu la curiosité de jeter les yeux sur les lignes imprimées, et quel ne fut pas son étonnement de lire les phrases comme celle-ci :

« Et celui-là qui a une robe violette et « une grande ceinture, celui-là qui ressemble à un crapaud, c'est un évêque. »

« Sa religion pour tromper les pauvres, « dit qu'il faut être pauvre et aimer « tous les hommes, mais celui-là commande aux soldats de tuer leurs frères et il est très riche ».

C'était un feuillet arraché au livre probablement jeté au rebut aujourd'hui, de Vaillant-Couturier : « Jean sans Pain ».

Le hasard fait bien les choses. A combien de Thorez, Vaillant-Couturier a-t-il servi de couverture ?

### Amitié.

J.-J. Rousseau raconte : — Paroître encore l'ami d'un homme dont on a cessé d'être, c'est se réserver des moyens de lui nuire en surprenant les honnêtes gens. Je me rappelle que, quand l'illustre Montesquieu rompit avec le P. de Tournemine, il se hâta de le déclarer hautement, en disant à tout le monde : « N'écoutez ni le P. de Tournemine ni moi, parlant l'un de l'autre, car nous avons cessé d'être amis. » Cette conduite fut très applaudie, et tout le monde en loua la franchise et la générosité.

### Demeures.

Montesquieu étant à Luxembourg, dans la salle où dînait l'empereur d'Autriche, le prince Kinski lui dit : — Vous, monsieur, qui venez de France, vous devez être bien surpris de voir l'empereur si mal logé ? — Monsieur, répondit le magistrat philosophe, je ne suis pas fâché de voir un pays où les sujets soient mieux logés que les maîtres.

### Salle de rédaction.

— As-tu une cigarette ? demande un tapeur obstiné de « sèche ».

### POLEMIQUE FRANCO-ITALIENNE

## Une juste réplique

M. Édouard Guyot, professeur en Sorbonne, répond au général italien Coselschi

Revenant de Tunisie, M. Édouard Guyot, professeur en Sorbonne, rapportait ses impressions dans « l'Ordre ». Il racontait, en plaisantant, la boutade d'un officier sur les deux divisions italiennes campées en Tripolitaine. Cela lui valut une grêle de lettres d'insultes et de menaces venues d'Italie. Entre toutes, il a répondu à celle qui lui adressait le général Eugenio Coselschi et il reproduit cette réponse dans « l'Ordre ». La voici :

Paris, 21 janvier 1939.

Monsieur le Lieutenant Général Eugenio Coselschi, Rome.

Malgré la forme injurieuse de votre lettre, votre double qualité de mutilé et d'ancien volontaire s'impose à moi avec une telle force que votre lettre ne peut demeurer sans réponse.

Ni vous, ni vos correspondants n'avez lu, dans son texte, l'article de l'« Ordre », que vous ignorez au point que, par une bêtise qui fera sourire tous les milieux de presse français, vous m'en attribuez la qualité de directeur. Si vous étiez citoyen d'un pays libre, ouvert à tous les journaux étrangers, alors que vous devez vous contenter d'allusions, tendances, ou de versions tronquées, toutes portant la marque du Palais Chigi, vous auriez constaté qu'il ne s'agissait pas d'un jugement formulé par un officier « inconnu » sur l'ensemble des combattants italiens, mais de la simple boutade d'un homme qui tient garnison en Tunisie, que vos incessantes provocations sur cette terre française exaspéraient (hier encore n'arrêtaient-on pas pour espionnage sur notre ligne fortifiée le correspondant du *Reste del Carlino* ?) et qui avait le droit d'exprimer un certain dédain, pour les « gens d'en face », c'est-à-dire pour les deux divisions que vous entretenez en Lybie, face à nos lignes.

Si vous ne vous étiez pas contenté de l'« arrangement » fait par vos journaux ou vos agences, vous auriez vu que, pas un instant, ce jugement ne pouvait atteindre vos combattants de la Grande Guerre, que nous aimons et que nous respectons, et que nous considérons tous comme des braves parmi les braves. Ceux-là, les hommes de ma génération leur rendront toujours hommage.

Laissez-moi ajouter que les propos tenus par un jeune officier, dont vous conviendrez qu'il ne tient pas à se faire valoir, sont bien anodins à côté de ceux que votre presse a vomis sur le ministre de la Guerre, chef de l'armée française, lors de sa visite sur la terre, française à jamais, de Tunisie. C'est lui que le *Tevere* du 5 janvier (mon article ne fut publié que le 12) traitait d'« Édouard l'Éventreur », et le *Lavoro de Pépé le Moko* (un escarpe de cinéma). Vous avez pris la singulière habitude en Italie de croire que l'on peut insulter impunément, et vous poussez des cris d'écœurés dès que quelqu'un se permet d'égratigner votre honneur. Vos injures étaient notaires et publiques. Et pourtant aucun Français, de Tunis ou de Paris, n'a botté le derrière, ou craché à la figure du premier Italien rencontré. Car nous savons que la véritable Italie n'est pas là.

Vous me parlez dans votre lettre de vos morts de Bligny. Paix et honneur à leurs cendres ! Mais il est aussi des morts français qui, au Mont Tomba, sont tombés, en 1917, pour réparer votre mésaventure de Caporetto. Ils doivent trouver aujourd'hui bien lourd de la terre du pays qui s'est mis à la

proche, la greffe serait au-dessus de 70 ans obligatoire : — Voilà qu'il a la folie des glandeurs ! fit M. de C... tout doucement.

Recevez mes salutations. Professeur Édouard GUYOT.

— Non, je me suis juré de ne plus en acheter. — Pourquoi ? — Pour « te » faire passer l'habitude de fumer.

Mégalomanie. — On assurait dans un salon très parisien que le docteur Voronoff considérait que dans un avenir plus ou moins

proche, la greffe serait au-dessus de 70 ans obligatoire : — Voilà qu'il a la folie des glandeurs ! fit M. de C... tout doucement.

Le dernier record. — C'est une histoire d'Hollywood : — Il était une fois une grande star qui accrochait ses tentures à ses bagues de fiançailles...

La Libre.

# Chronique du Lot

## Chambre de commerce du Lot

Présidence de M. Orliac, Président. M. le Préfet du Lot assiste à la séance. En ouvrant la séance, M. le Président communique à ses collègues une lettre par laquelle M. Bergon fait connaître qu'ayant démissionné du Bureau du Syndicat de la Boulangerie, il ne peut conserver ses fonctions de membre correspondant de la Chambre de Commerce.

Il dit qu'il a exprimé à M. Bergon les regrets unanimes causés aux membres de la Chambre par le départ d'un collègue sympathique et toujours dévoué.

Puis M. le Président souhaite cordialement la bienvenue à M. Bourrières, Président du Syndicat de la Boulangerie, qui reprend à la Chambre une place qu'il a déjà occupée à la satisfaction de tous.

**Félicitations.** — M. Besombes demande la parole pour prier M. Orliac de transmettre à son gendre, M. B. Lacaze, les plus cordiales et les plus amicales félicitations de la Chambre du Commerce du Lot, à l'occasion de sa nomination dans l'Ordre de la Légion d'Honneur.

M. Orliac remercie M. Besombes et tous ses collègues de cette marque de sympathie.

**Au sujet du film « Le moulin dans le soleil ».** — M. le Président fait connaître que l'Union des Syndicats d'Initiative du département du Lot a offert, le 10 décembre dernier, à St-Géré, un déjeuner à une caravane composée de journalistes parisiens et d'artistes ayant interprété « Le moulin dans le soleil ». Il n'a pu lui-même assister à ce déjeuner auquel la Chambre de Commerce était représentée par MM. Boi et Chansard.

Il rappelle que les extérieurs de ce film ont été tournés dans la région de St-Géré.

**Électrification de la ligne Brive-Montauban.** — M. le Président fait connaître qu'à sa demande une délégation composée des Présidents des Chambres de Commerce intéressées par cette question a été reçue par M. le Ministre des Travaux publics le 6 décembre dernier. Il fait aussi connaître les réponses qu'il a reçues des divers Ministères et des Parlementaires du Lot auxquels avait été transmis le vœu émis par la Chambre de Commerce.

Il pense que l'électrification de cette ligne est en bonne voie.

**Responsabilité des employeurs en cas d'accidents automobiles.** — M. le Ministre du Travail et les Parlementaires du Lot ont fait savoir que le vœu formulé sur cette question par la Chambre de Commerce retenait toute leur attention.

**Société nationale des chemins de fer.** — Par lettre en date du 29 décembre 1938 la S.N.C.F. répond à trois vœux émis par la Chambre de Commerce :

1° Le rétablissement de la correspondance par STAPO, à Gramat, au train de 20 h. 34 fait actuellement l'objet d'une étude dont le résultat sera communiqué.

2° Il n'est pas possible de donner suite à la demande de création des billets de fin de semaine de la province sur Paris, les billets de fin de semaine ayant été créés pour permettre aux habitants des grandes villes d'aller prendre leur repos à la campagne.

3° Des cartes d'abonnement de travail seront délivrées pour les relations Capdenac-Assier-Figeac-Le Pournel.

**Arrêt du train n° 51 au Pournel.** — Le Ministre des Travaux publics fait connaître par lettre du 11 janvier 1939, qu'il n'est pas possible de rétablir cet arrêt, par suite de la faible utilisation par les usagers.

**Offices des transports et des P.T.T.** — L'Assemblée décide de répartir également entre les Offices de Toulouse et de Limoges le total des cotisations précédemment versées à ces deux organismes.

**Extension de l'aérodrome de Labéraudie.** — M. le Président met ses collègues au courant de l'état actuel de la question. Il donne connaissance de deux lettres qu'il a reçues, l'une de M. Bouyssou, notaire, l'autre de M. Garrigou, propriétaire à Labéraudie.

M. Bouyssou, chargé par la Chambre de Commerce de faire aux propriétaires de terrains à acquérir des offres d'achat à l'amiable, fait part du résultat négatif de ses démarches.

M. Garrigou expose les motifs qu'ont les propriétaires pour s'opposer à la vente de leurs terrains et demande à la Chambre de renoncer au projet d'extension de l'aérodrome.

M. le Préfet du Lot signale qu'il a reçu la même lettre de M. Garrigou.

M. Orliac fait ressortir d'autre part les avantages que l'extension permet d'envisager pour notre région : développement du tourisme aérien, arrêt d'une ligne aéro-postale, utilisation de l'aérodrome par les Services de la Défense Nationale et de l'Aviation Populaire, etc.

Cet exposé étant fait très imparfaitement, M. Orliac demande à la Chambre qu'il soit fait désormais.

A l'unanimité, l'Assemblée donne mandat à son Président de poursuivre la réalisation du projet d'extension de l'aérodrome de Labéraudie.

**Impôt foncier des aérodromes.** — Par lettre en date du 18 janvier 1939, M. le Préfet du Lot informe la Chambre de Commerce que les Services du Ministère de l'Air viennent de préparer et de soumettre à l'examen de M. le Ministre des Finances un projet de loi tendant à exonérer de la contribution foncière les aérodromes appartenant à l'Etat, aux départements, aux communes et aux Chambres de Commerce.

M. le Président dit que la Chambre est d'autant plus heureuse de cette décision, que c'est elle qui la première a formulé cette demande.

**Foires-Expositions dans le Lot en 1939.** — La VIII<sup>e</sup> Région Economique et la Direction des P.T.T. du Lot ayant demandé quelles seraient les Foires-Expositions dans le département au cours de l'année 1939, il leur sera répondu qu'une manifestation de cette nature est envisagée par la ville de Figeac, vraisemblablement pour la première quinzaine de septembre.

**La législation sociale et le personnel domestique.** — M. le Président donne lecture du compte rendu sommaire de la session de novembre 1938 du Conseil Supérieur du Travail et attire l'attention

## LES ALLOCATIONS FAMILIALES EN AGRICULTURE

Les chefs d'exploitations occupant des salariés pour un total inférieur à 75 journées par an, et les chefs d'exploitation astreints à cotiser à une Caisse d'Allocation Familiale, ayant la charge d'au moins deux enfants bénéficient de bonifications de cotisations qui sont accordées par l'Etat.

Les demandes de bonification devaient être adressées par les intéressés avant fin octobre à leur Caisse d'Allocations Familiales.

Beaucoup de bénéficiaires n'ayant pu faire le nécessaire en temps voulu, le délai imparti pour adresser les déclarations relatives à l'année 1938 a été reporté au 31 janvier 1939.

### Au Sénat

Dans la répartition de nos sénateurs dans les grandes Commissions du Sénat, nous relevons :

M. Garrigou, Commission de l'Administration générale, départementale et communale.

M. Fontanille, Commission de l'Agriculture.

M. J. Loubet, Commission des Travaux publics.

de ses collègues sur les dispositions arrêtées touchant l'application de la législation sociale au personnel domestique et à la résiliation du contrat de travail après de longs services.

**Transfert de licences de débits de boissons.** — M. le Président donne connaissance de l'article 11 du décret-loi du 31 mai 1938 prévoyant le transfert de ces licences dans un rayon de 100 kilomètres après avis des Commissions départementales, des Chambres de Commerce et des Associations de Tourisme qualifiées.

L'Assemblée procède à un large échange de vues sur cette question et décide que, chaque demande de transfert étant un cas d'espèce, elle sera étudiée par un rapporteur et soumise ensuite à la Chambre qui décidera de la suite à donner.

**Subventions annuelles, cotisations, abonnements.** — La Chambre décide de renouveler pour 1939 les subventions qu'elle accorde chaque année à diverses œuvres, ainsi que les cotisations pour les groupements auxquels elle est affiliée et les abonnements aux journaux et revues économiques.

**Région économique de Bordeaux.** — M. le Président donne lecture de la lettre, en date du 11 janvier 1939, par laquelle M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie fait connaître qu'il autorise la Chambre de Commerce du Lot à adhérer en seconde ligne à la VIII<sup>e</sup> Région Economique dont le siège administratif est à Bordeaux.

**Chemin de fer transsaharien.** — La Chambre de Commerce du Lot s'associe au vœu émis par la Région Economique d'Algérie demandant la réalisation rapide du chemin de fer transsaharien qui permettra la mise en valeur rationnelle de l'Afrique du Nord.

**Mutuelle des commerçants et industriels.** — M. Delanis expose à ses collègues divers projets préconisés pour assurer une retraite aux commerçants et industriels et, en présence de la diversité même de ces projets, il propose de demander au Bureau de l'Assemblée des Présidents de mettre cette question à l'étude et de présenter la solution qui lui paraîtra la plus favorable aux intéressés.

La proposition de M. Delanis est adoptée à l'unanimité.

**Adjudication des travaux d'Etat, des départements, des communes.** — M. Soupire présente à l'Assemblée un rapport sur les droits des Artisans dans les adjudications et sur les garanties qui sont exigées d'eux. Il indique notamment que le quart du montant des travaux leur est réservé à égalité de prix ; que les Artisans doivent être de nationalité française, inscrits au Registre des Métiers ou sur les listes électorales des Chambres de Métiers ; qu'ils doivent en outre justifier de leur affiliation à une Caisse de garantie agréée par le Ministère du Travail.

**Cession de blé aux œuvres de bienfaisance.** — M. Delnaud expose que, pour résorber les excédents de blé, l'Etat doit les livrer à la dénaturation pour l'alimentation du bétail, ou à l'exportation. Il en résulte, dans les deux cas, une perte qui maintient le pain à un prix trop élevé pour les familles nombreuses nécessiteuses.

Il indique que la Chambre de Commerce de Troyes préconise la cession de blé aux œuvres sociales à un prix équivalent à celui fixé pour la dénaturation, sous réserve de mesures à prendre pour éviter la fraude.

M. Delnaud, de son côté, demande que des cartes de pain à prix réduit soient délivrées par les Mairies aux familles nombreuses nécessiteuses. Ces cartes arriveraient à l'Office du Blé par le canal des boulangers et des moutiers.

Cette intéressante question du prix du pain pour les nécessiteux retient l'attention de l'Assemblée qui charge MM. Delnaud et Bourrières, particulièrement qualifiés, de l'étudier ensemble et de lui faire connaître leurs conclusions.

**Modifications au code de la route.** — En présence des nombreux accidents, la plupart mortels, dont sont victimes la nuit les piétons et les cyclistes, M. Jarjige estime qu'il y aurait lieu d'introduire dans le code de la route les prescriptions suivantes :

1° Marche à gauche pour le piéton qui voit ainsi venir la voiture qui se dirige sur lui et qui peut facilement l'éviter.

2° Pour les cyclistes : lumière rouge à l'arrière, mais lumière assez puissante et non surface réfléchissante sur laquelle la lumière des phares « Code » ne peut se réfléchir par suite de la différence de niveau.

3° Pour les voitures hippomobiles : feu arrière obligatoire.

D'une manière générale il conviendrait de prévoir, sur les routes à grande circulation, un passage pour les piétons et les cyclistes.

Enfin, l'éducation des piétons et des cyclistes devrait être faite par tous les moyens possibles : dès l'école, pour les enfants et, pour les adultes, par la T.S.F. et par la voie des journaux.

## ASSURANCES SOCIALES

### Une importante circulaire

Le Journal officiel du 19 janvier 1939 a publié une circulaire du Ministre du Travail en date du 16 janvier, relative à l'application du décret-loi du 13 juin 1938 aux assurés de l'agriculture.

La circulaire a pour but de donner aux Caisse des directives du nouveau règlement d'administration publique, actuellement soumis au Conseil d'Etat, et d'indiquer, par suite, les modifications que ce règlement doit apporter aux règlements intérieurs des organismes agricoles.

Cette circulaire prend acte, en ce qui concerne l'immatriculation, du relèvement du salaire limite à 30.000 francs et indique quels sont les salariés pour lesquels il y a lieu de faire état de la rémunération réelle.

Elle précise, d'autre part, les obligations incombant aux exploitants et aux membres de leur famille.

En ce qui concerne le classement des assurés, la circulaire, après avoir rappelé la création de la quatrième catégorie, donne certaines précisions sur les assurés à classer dans la première catégorie.

Elle détermine ensuite le droit aux prestations en fonction des nouveaux taux de justifications adoptés tant pour l'assurance maladie que pour l'assurance maternité et rappelle le nouveau délai de carence à adopter à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1939.

Après avoir prescrit aux Caisse de ne rien changer provisoirement au taux de l'indemnité journalière, la circulaire fixe les règles à suivre pour le versement de la cotisation forfaitaire et termine en faisant connaître aux Caisse malades-maternité que leurs règlements actuels demeureront en vigueur ainsi que leurs tarifs de responsabilité jusqu'à l'approbation des modifications nécessitées par les nouvelles dispositions du règlement-type et du règlement d'administration publique.

## LES ÉLECTIONS AUX CHAMBRES D'AGRICULTURE DU 5 FÉVRIER

De la Direction des Services Agricoles :

Les agriculteurs sont appelés à élire le 5 février leurs représentants à la Chambre d'Agriculture à raison de 4 membres pour chacun des arrondissements de Cahors et de Gourdon.

Les Chambres d'Agriculture, de par la loi et leur constitution, représentent et les agriculteurs et les organisations professionnelles agricoles.

Elles ont des fonctions très importantes tant consultatives lorsqu'il s'agit de revendications paysannes qu'économiques lorsqu'il est question d'améliorations de la production ou de création d'œuvres d'intérêt général agricole.

Pour remplir efficacement cette double mission, il importe que les Chambres d'Agriculture soient l'émulation de l'universalité des agriculteurs. Cela ne se peut que si tous les agriculteurs participent à l'élection de leurs représentants.

Mettre son bulletin dans l'urne, c'est donc à la fois remplir un devoir et défendre les intérêts professionnels.

Agriculteurs, le 5 février, vous manifesterez votre vitalité, vous montrerez que vous voulez que vos intérêts professionnels soient défendus en participant tous à l'élection de vos représentants à la Chambre d'Agriculture.

### Au Tribunal de Commerce

L'installation du nouveau président et des membres du Tribunal de Commerce, de Cahors a eu lieu jeudi.

Nous adressons au président et aux membres du Tribunal de Commerce nos félicitations.

### Service de Santé

Sont promus dans le cadre des officiers d'administration de réserve du service de santé, au grade de lieutenant d'administration de réserve, les sous-lieutenants d'administration de la 17<sup>e</sup> Région suivants : MM. Raynaud, de Plancharat de Cussac, Mounié, Rogé.

### P.T.T.

M. Coulon, facteur à Gramat, est nommé à St-Médard-Catus, en remplacement de M. Marlas, nommé facteur-receveur à Sigus (département de Constantine).

### Pour les chasseurs

La Fédération départementale de chasse du Lot vient de recevoir le premier contingent de gibier.

Ce contingent compte 500 lapins. La distribution de ce gibier sera faite à 27 Sociétés de chasse du Lot, par les soins de M. Moreau, garde fédéral.

Un deuxième contingent de gibier suivra prochainement et la distribution sera faite dans les mêmes conditions.

### Plainte

Mme veuve Cluzel, domiciliée au lieu dit « Lissandre » (commune de Mont-doumer), s'étant absente de chez elle, constata, à son retour, qu'une somme de 2.000 francs lui avait été volée.

Cette somme était placée dans une armoire fermée à clé.

Plainte a été portée à la gendarmerie qui a ouvert une enquête.

## EDEN

SAMEDI et DIMANCHE (en soirée) DIMANCHE (matinée)

Le plus grand film d'aventures réalisé à ce jour

## Le Tigre du Bengale

AVEC Alice FIELD, Claude MAY et André BURGÈRE

En édition spéciale

LE VOYAGE DU PRÉSIDENT DALADIER EN AFRIQUE

(pas confondre avec les Actualités)

## CAHORS

### CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal de Cahors se réunira lundi 30 janvier, à 21 heures.

**Ordre du jour :** Allocations militaires pour soutien de famille. Demandes de sursis d'incorporation. Examen du mémoire en défense à l'action introduite contre la ville par M. Berthious (travaux d'extension du réseau de distribution d'eau potable). Pouvoirs à donner au Maire pour la défense. Convention relative à l'installation d'une cabine téléphonique publique à préparation sous les arcades de la mairie. Affaires diverses.

### FÊTE DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Le dimanche 5 février, à 15 heures, aura lieu au Théâtre municipal de Cahors la fête annuelle de l'École Normale d'Instituteurs.

Comme chaque année, nous espérons qu'elle obtiendra le plus vif succès et que le public ne manquera pas de venir nombreux applaudir les élèves-maitres.

Au programme : « Les Précieuses Ridicules » (comédie de Molière) ; « La Farce du Cuivier » (farce du xv<sup>e</sup> siècle), chœurs par les élèves-maitres. Orchestre sous la direction de M. Barreau.

Un buffet sera tenu pendant l'entracte. Il est prudent de retenir ses places à l'avance ; la location est ouverte au Théâtre municipal.

### UNIVERSITÉ POPULAIRE

Une grande Conférence au Palais des Fêtes

Il y a trois ans, M. Albert Marchon — qui vient donner une grande conférence à Cahors le 30 janvier prochain — était remarqué par les Goncourt et il obtenait un nombre important de voix au prix annuel, pour son ouvrage : « Le Bachelier sans vergogne », qui lui avait déjà valu le Grand prix littéraire des Alpes françaises. Peu de temps auparavant, son recueil de poèmes : « Sous le signe de la Vierge » lui avait valu d'être couronné par l'Académie française.

Il a publié successivement chez Bernard Grasset, à Paris : « Le Bachelier sans vergogne », « L'Impasse », « Tchouk », les « Démon de l'Aube » et « Trésor en Espagne ». Ce dernier ouvrage lui valut, en 1935, la Bourse Nationale de voyage littéraire.

La critique a signalé dans la presse les ouvrages de M. Albert Marchon : *Rachilde*, dans « l'Éclair » ; *Franc-Nohain* et *Henri Bidou*, dans le « Journal des Débats » furent les premiers à remarquer le talent de l'écrivain. Naguère *Paul Reboula* lui consacra dans « Paris-Soir » un article fort intéressant. Enfin, *G. le Courdonnel*, dans le « Journal », *Eugène Monfort*, dans « Les Marges », *Jean-Louis Vandover*, dans « Le Gaulois », *André Chamet*, dans la « Revue des Deux Mondes », *Raymond Escholier*, dans « Le Petit Parisien » associèrent leurs éloges à ceux déjà cités. Relevons encore, parmi les articles les plus récents, ceux de *Jean-Jacques Brousseau*, dans « Excelsior », de *Jean Tardieu*, dans la « N.R.P. », de *Frédéric Lefebvre*, dans « Vendémiaire », de *Ernest Charles*, dans « Le Quotidien », de *Henry Poulaille*, dans « Le Peuple ».

M. Albert Marchon nous apportera le 30 janvier une information sûre, un talent apprécié et précisera l'idéal démocratique de ce pays où les descendants de Bernadotte, gouvernent avec des Ministres dont l'idéologie se rapproche de celle de Vandervelde.

### CHRONIQUE AERONAUTIQUE

Activité aérienne du 19 janvier au 27 janvier 1939. — 50 minutes de vol par le Docteur de Nazaris.

L'Assemblée générale statutaire a eu lieu dimanche dernier, 22 courant, au siège social, Chambre de Commerce. Les membres avaient répondu nombreux à l'appel du Président, et c'est devant une salle comble que M. Bris et le Docteur de Nazaris, exposèrent le compte rendu financier et moral de l'exercice 1938 et signalèrent à l'attention de l'Assemblée les brillants résultats obtenus par les élèves de la section d'Aviation populaire de l'Aéro-Club du Quercy.

Les comptes rendus furent approuvés à l'unanimité. A la suite d'une intervention de M. Orliac, l'Assemblée que la Chambre de Commerce était décidée à poursuivre dans les plus brefs délais, l'agrandissement du terrain, que les événements actuels rendent absolument urgent. Bonne note fut prise de cette déclaration qui fut approuvée par les membres présents.

Un vœu présenté par M. Baboulène, relatif à la reprise de l'activité de la Section et à la nomination d'un pilote-monteur, a été voté à l'unanimité moins une voix. Ce vœu a été immédiatement transmis à M. le Ministre de l'Air.

Il a été procédé, en outre, au renouvellement du tiers sortant du Comité de Direction de l'Aéro-Club du Quercy. Les candidats ont été élus à l'unanimité : M. Bris, président sortant ; M. le Docteur de Nazaris, vice-président sortant ; M. Henri Rouger, capitaine en retraite ; M. Rioulet, officier mécanicien de l'Armée de l'Air, en retraite, et M. Brunet, pilote correspondant de l'O.N.M. de Prayssac.

Le prochain cours d'aérodynamique aura lieu le dimanche 29 janvier 1939, à 10 h., 24, rue Wilson.

**MESDAMES,** Ne cherchez plus, car il n'y a pas mieux ni plus agréable que l'Indéfrisable *Huila-Purifieur*. Sans appareil, sans électricité, sans chauffe, sans vapeur sur la tête, rien de tout ce qui fatiguait la cliente et ses cheveux ; une huile végétale sur les cheveux enroulés, qui les revitalise pendant qu'elle les frise et c'est tout. L'Indéfrisable *Huila-Purifieur* est une merveille et le fruit de 16 années de minutieuses recherches pour donner à la cliente le maximum de satisfaction. C'est la propriété de M. POPOVITCH Spécialiste renommé d'Indéfrisables 4, rue Mal-Foch, CAHORS. — Tél. 170 Pas plus cher, mieux, plus chic

## Foire de Paris

13 mai-29 mai 1939

La Foire de Paris se tiendra, comme chaque année à la Porte de Versailles, dans le plus grand parc d'Exposition du Monde, du 13 au 29 mai 1939.

Le nombre de ses exposants sera encore en progression, les adhésions recueillies en décembre dernier et qui continuent d'affluer, permettent, dès maintenant de l'affirmer.

En relation constante avec les acheteurs du monde entier, le Comité est saisi de nombreuses demandes de renseignements sur ce que les commissionnaires, grands magasins, commerçants et surtout exportateurs pourront trouver à la Foire de Paris. Il est à même de donner, dès maintenant, les meilleures assurances sur la diversité et la qualité des échantillons qui seront exposés dans toutes les sections.

**La mécanique.** — Nous avons assisté, l'an dernier à une véritable résurrection de la Mécanique qui a retrouvé tout l'intérêt et toute la tenue des meilleures années. Cette reprise aura en 1939 une confirmation éclatante.

En effet, les machines-outils qui seront présentées constitueront un ensemble tel qu'il n'en aura jamais été vu à Paris.

Aussi le groupe de la Mécanique redevient-il le clou d'une Foire Technique plus brillante que jamais.

**Le matériel d'entreprises.** — L'outillage est l'objet, de la part des producteurs, d'un soin particulier. C'est à lui qu'on a eu recours pour résoudre en partie les difficultés présentes.

Le matériel d'entreprises qui groupe tant de machines imposantes, reste un des secteurs les plus intéressants, les plus visités par les techniciens, de la Foire de Paris. Il est, dès maintenant, au complet. Les perfectionnements et nouveautés qui y sont présentés retiendront certainement l'attention en mai prochain.

**L'ameublement.** — La Section du Meuble à la Foire de Paris est le résultat d'efforts qui laissent les visiteurs étrangers pleins d'une particulière admiration. Leur étonnement ne cessera pas de grandir puisque les collections de meubles dont ils admirent le nombre imposant et la variété couvrent cette année près de 20.000 mètres carrés. L'industrie du meuble prend, depuis plusieurs années, une orientation nouvelle dont on pourra suivre l'évolution. Une innovation sensationnelle sur laquelle des détails seront donnés dans un prochain bulletin, soulignera la part importante de collaboration que la Foire de Paris apporte au progrès industriel.

**Le matériel d'emballage.** — Parmi les nombreuses demandes de renseignements qui parviennent de l'étranger, beaucoup concernant le matériel d'emballage. On sait, en effet, que sur la butte où sont érigés les magnifiques pavillons consacrés aux produits alimentaires et où le Salon des Vins continue à réunir, pour le meilleur renom du Vignoble Français, la gamme de tous les crus, un important matériel d'Alimentation est également exposé.

### LE MAUVAIS TEMPS !

Et le mauvais temps continue ! Dans la soirée de jeudi, la neige est tombée sur Cahors, suivie peu après par de fortes bourrasques de pluie.

Durant la soirée et la nuit de vendredi, la pluie est tombée en grande abondance et un vent violent ne cessa de souffler.

Dans la région, les ruisseaux débordent et inondent les prés riverains. Et les météorologistes ne sont pas rassurés. En effet, ils annoncent que c'est un coup de froid, que ce sont des frimas d'hiver qui nous menacent.

**Association des Anciennes Élèves du Lycée Clément-Marot**

La kermesse organisée par les Anciennes Élèves du Lycée Clément-Marot, au bénéfice de l'œuvre des petits sabots, aura lieu le dimanche 4 juin dans les cours du Lycée.

**Médaille militaire**

La Médaille militaire est conférée au gendarme, au bureau de recrutement de Cahors, Sérus (Albert), 15 ans de services, 4 campagnes.

## A. MANDON -- Cahors

Agence exclusive DUCRETET-THOMSON

### Auto contre auto

Jeudi soir, vers 16 h. 30, entre les villages de St-Henri et St-Pierre-Lafeuille, sur la route nationale de Paris, une auto conduite par M. Eugène Giron, demeurant à Paris, est entrée en collision avec l'auto pilotée par M. Doat, demeurant à Toulouse.

Le choc fut rude : M. Doat et sa fiancée ont reçu des contusions assez sérieuses. Quant aux deux autos, elles ont subi d'importants dégâts.

Les constatations de l'accident ont été faites par M. Chabal, huissier à Cahors.

### Noyé volontairement

Mardi matin, M. Madebos, propriétaire au hameau de Meyraguet, près Souillac, a été trouvé noyé dans une mare à Cahors, où il possédait une propriété.

Il avait laissé sa veste et ses papiers sur la rive.

Le désespéré avait quitté son domicile lundi soir, vers 10 heures.

La gendarmerie a fait les constatations d'usage.

### Bal des Jeunes de l'U.F.

La jeunesse cadurcienne est cordialement invitée au Bal de Bienfaisance organisé en matinée, le dimanche 29 janvier 1939, de 15 heures à 19 heures, au dancing du Palais des Fêtes, par les Jeunes de l'Union Fédérale. — La Section de Cahors.

## PALAIS des FÊTES

SAMEDI 28 — DIMANCHE 29 (en soirée à 20 heures 45) DIMANCHE (matinée à 15 heures)

L'apothéose du Cinéma

une des plus surprenantes entreprises des hommes de tous les temps

## Blanche Neige et les sept nains

de Walt Disney

La plus grande récompense de la Biennale de Venise.

## ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 20 au 27 janvier 1939

**Naissances**  
Toulouse Jean-Claude, rue Wilson.  
Espad André, rue Wilson.  
Rufa Yves, rue du Château-du-Roi.  
Léves Jeanne, rue Mascouton.

**Publication de mariage**  
Dalat Emile, Surveillant de Voirie, et Delmas Paulette, dactylographe à Cahors.

**Mariages**  
Verdier René et Pujade Elise, dactylographe.  
Hugonenc René, peintre, et Soullignac Mathilde, s. p.

**Décès**  
Campodaré Simone, épouse Colungo, s. p., 45 ans, rue Wilson.  
Auberg Léonie, Vve Geoffroy, s. p., 61 ans, rue Wilson.  
Bourdie Armand, coiffeur, 54 ans, rue Cl-Marot

## Le maire ne veut plus de rhumatisants dans sa commune

Quand il voit un de ses administrés alléger de rhumatismes, le maire de ce village vosgien n'hésite pas à conseiller l'usage de Sels Kruschen. A son avis, il n'y a rien au-dessus ! « Kruschen, écrit-il, m'a délivré il y a trois ans de pénibles rhumatismes et d'une douloureuse sciatique. Et je continue toujours à prendre ma « petite dose quotidienne », car j'en suis très satisfait. » M. P. L..., maire de Th... (Vosges).

Kruschen triomphe des rhumatismes en supprimant la paresse organique. Quand le foie, les reins, l'intestin cessent d'être paresseux, l'acide urique est bien chassé de vos muscles et vos articulations. Et il ne peut plus se reformer si vous continuez à prendre régulièrement, chaque matin, votre « petite dose » de Kruschen. Sels Kruschen, toutes pharmacies : flacons à 6 fr. 25, 12 fr. 25 et 20 francs.

Après échange de vues et explications données aux intéressés, les associations syndicales des deux chemins ont été constituées et les syndicats ont été nommés.

Tout laisse donc prévoir, que le subventionnement de ces projets pourra être bientôt obtenu et permettre ainsi l'aménagement des chemins, si ardemment désiré par les vœux unanimes des propriétaires intéressés.

**Football. Championnat du Lot.** — A Vayrac, Catus bat l'équipe locale par 2 buts à 0. Nette supériorité de l'équipe catusienne où chacun fit un admirable travail. Il est à regretter que l'état du terrain n'ait permis aux 22 joueurs de mieux opérer devant le public qui s'était rendu très nombreux sur le terrain de sport.

A Vayrac le demi-centre et le goal furent les meilleurs ; ce dernier en excellent forme sauva son équipe d'un score bien plus lourd. De Catus, tous sont à féliciter, mais mention spéciale au jeune Taillandier qui fut tout simplement déboulonnant ; puis à Schedel qui fut un distributeur de jeu excellent.

Arbitrage très bien de M. Bessières.

**Dimanche 29 janvier, Catus contre Assier :** une des plus belles équipes du Haut-Quercy (jusqu'ici imbattable en Championnat) sera opposée à la nôtre, à qui l'intérêt de la partie n'échappe pas. Venez nombreux au terrain de Florcy, vous verrez du joli jeu.

**Cremps** — Nous sommes heureux d'annoncer le prochain mariage de Mlle Emilienne Armand avec M. Marius Bourrière garde-mobilité à Charenton.

La bénédiction nuptiale leur sera donnée en l'église de Cremps le 30 janvier.

Aux nouveaux époux, nous adressons nos vœux de bonheur et de prospérité.

**Libraisons des tabacs.** — Les planteurs de tabac de la commune de Cremps sont informés qu'ils devront livrer leur récolte au magasin de Cahors le 2 février. — F.E.

**Luzech** — En ouvrant la séance, avant de passer à l'ordre du jour, M. le Maire s'adressant à M. le Docteur Vidal, membre de l'Assemblée, lui dit combien lui-même et tout le Conseil municipal ont été sensibles à son élévation dans l'ordre de la Légion d'honneur. Cette haute distinction, due aux brillants états de services militaires dont M. le Docteur Vidal est titulaire, se motive également par le concours actif et constant que, en tant que Président de diverses associations de démolibellés ou d'Anciens Combattants, il n'a cessé d'apporter, depuis la guerre, à toutes les victimes de 1914.

M. le Maire le félicite hautement et l'assure, à cette occasion, de la haute estime et de la sympathie de l'Assemblée municipale.

Passant à l'ordre du jour, M. le Maire expose que, si la plupart des grands travaux entrepris dans la commune : routes, adduction d'eau, assainissement du bourg, passerelle, etc., sont terminés ou en voie d'exécution, il n'en reste pas moins trois grands projets à réaliser. Il note en passant que l'adduction d'eau avec distribution à domicile, qui devait être un désastre, disa-t-on, pour la commune, se chiffre, pour la première année, avec 133 concessions et 2.000 fr. de bénéfices sans commentaires.

**Electrification des écartés.** — Cette question qui, depuis plus de 20 ans, a toujours été un gros souci pour l'Assemblée municipale, est enfin résolue. Elle était subordonnée à l'acceptation par la commune d'un nouveau cahier des charges envers la Compagnie concessionnaire, Cahier des Charges plus en harmonie avec les temps modernes. Toutes les formalités ont été, grâce à la bonne volonté du Conseil municipal et de la Compagnie du Bourbonnais, remplies de façon que, désormais, rien plus ne s'oppose à la mise à l'adjudication des travaux et que, enfin, ce soit une question réglée.

**Abattoir.** — Une commission composée de MM. Cavalié Louis, adjoint au Maire ; Delmestre Armand, conseiller municipal ; et Peyrus Elie, propriétaire à Luzech, avait été chargée de trouver un terrain propice à la construction d'un abattoir municipal. Malgré tous les efforts dont on doit remercier la Commission, il n'a pas été possible de trouver ce jour un terrain répondant aux nécessités exigées par la loi et aussi au but d'économie qui s'attache à ce projet.

Le Conseil municipal et la Commission poursuivront leurs efforts en vue de doter Luzech d'un abattoir qui donnera satisfaction aux vœux unanimes de la population et de l'Assemblée. M. le Maire déclare que rien ne sera négligé dans ce but à atteindre.

M. le Maire fait part à l'Assemblée d'une question très importante pour l'avenir de la commune, question, qui lui a été d'ailleurs posée. Il demande au Conseil de prendre une délibération motivée, par laquelle le Ministère de la Guerre affecterait à Luzech, dans la répartition actuelle des gardes mobiles républicains, un peloton composé de 40 hommes. Le Conseil unanime, dans un but d'intérêt gouvernemental et aussi d'intérêt local, charge le Maire de faire toutes les démarches nécessaires venant

à l'appui de la délibération, pour que Luzech soit compris dans la nouvelle répartition des gardes mobiles républicains.

Après quelques questions diverses, parfaitement traitées dans l'intérêt de la commune, la séance est levée à 23 heures. (Communiqué).

**Douelle** — Accident. — En jouant avec ses camarades, le jeune Louis-Jean Bessières s'est fait une profonde entaille au front avec un morceau de verre.

Il a reçu aussitôt les soins de M. le docteur Boutary qui a dû pratiquer quelques points de suture. L'accident n'aura pas, espère-t-on, de suites graves.

**Nuzéjous** — Libraison des tabacs. — La date de libraison des tabacs de la récolte 1938 est fixée pour la commune de Nuzéjous aux 28 février et 1<sup>er</sup> mars prochains.

**Listes électorales.** — Nous rappelons aux électeurs de la commune qu'il est procédé actuellement à la révision des listes électorales. La liste des additions et des retranchements sera close le 4 février prochain à minuit.

Pour obtenir son inscription dans sa nouvelle résidence tout électeur doit produire un certificat de radiation délivré par le maire de la commune où l'électeur était inscrit l'année précédente.

**Puy-l'Evêque** — Société des Pêcheurs à la ligne. — Les membres de la société de Pisciculture de Puy-l'Evêque sont informés que l'assemblée générale annuelle aura lieu dimanche 29 janvier, à 15 heures, au siège social, Café Magneu, place de la Mairie.

Conformément à une décision prise à la dernière réunion, il ne sera pas envoyé de convocations personnelles et l'avis de la presse en tiendra lieu.

Ordre du jour : Renouvellement du Bureau. Concours de 1939. Affaires diverses. — Pour le Bureau : Le Président : F. TALOU.

**Duravel** — Réponse. — Comme Malborough, M. Labroue s'en va-t-en-guerre, Serongneueu, ça va barder ! Il débriera ses batteries, tire à boulets rouges et charge, flamberge au vent.

Vous me faites beaucoup d'honneur de me choisir comme bête noire. M. Labroue, il me plaît de vous répondre sans prendre vos méchantes critiques au sérieux. J'arrêterai, du reste, à cet article les discussions oiseuses qui ne vous ennobissent pas. Mais vous êtes si fort que vous arriveriez bien à vous disputer tout seul, ce qui serait le commencement d'un danger pour votre équilibre mental. Pour envenimer, vous effleurez des sujets politiques qui n'ont rien à voir avec la cause de l'U.S.D. Je ne retiens donc que vos noirs propos à mon égard ; mais la pluie de vos injures tombe sur le parapluie de mon indifférence.

Question de football, croyez-vous être si brillant ? Votre dernière exhibition sur le terrain de Duravel pour un joueur qui s'entraîne quotidiennement, fut assez piètre ; le public vous décocha des lazzi et des quolibets peu flatteurs pour votre amour-propre.

Il faut s'appeler M. Labroue pour se croire à l'abri de toute imperfection. Quant à la question d'estime de la part des joueurs de la société je ne demande pas mieux que de vous faire plébisciter.

Vous m'accusez de bêtises dans le jeu, mais vous en commettez de bien plus graves par le ton de vos articles. Il est à croire que vous êtes en mal de publicité et que vous recherchez dans les colonnes d'un journal le rôle de vedette que vous ne pouvez obtenir sur un terrain.

Vous me voyez ravi de vous être utile en vous servant de beaudet pour que vous puissiez croire comme dans la fable : « Haro sur celui dont nous vient tout le mal ».

Je me plais à souligner aux aimables lecteurs de ce journal que mon précédent article ne comportait aucune attaque à la doctrine socialiste comme l'insère M. Labroue Jean, car le socialisme n'a jamais traité les étrangers en lépreux comme le fait celui-ci qui s'éloigne de tout sens humanitaire et socialiste dans ses propos désordonnés. — Fidel BURRUM.

**P.-S.** — Le Président de l'U.S.D. ne saurait répondre aux attaques personnelles insérées dans un journal socialiste ; il prie M. Labroue de croire qu'il est plus facile de critiquer que de diriger une société aussi prospère que la nôtre. Il permet les critiques mais non les insultes. — F. B.

**Pour la Radio**  
Une seule maison spécialisée  
**A. MANDON, Cahors tél. 225**

**Arrondissement de Figeac**  
Figeac  
Séance d'inauguration des conférences populaires. — Mercredi soir a eu lieu au théâtre municipal devant les membres de l'enseignement public et des amis de l'école accourus de tous les points de l'arrondissement la séance inaugurale des conférences populaires.

Présenté en termes excellents par M. Guillot, Inspecteur primaire, M. Bégulé, le distingué Inspecteur d'Académie du Lot, parla des « Problèmes de la Tunisie actuelle ». Il fit faire à son auditoire passionné un beau voyage sur cette terre d'Afrique, prolongement de la métropole, sœur cadette de la France, en proie à d'étranges convoitises. Après avoir salué avec joie le voyage triomphal du Président du Conseil sur la route impériale M. Bégulé se pencha sur l'oeuvre accomplie par nous en Tunisie et plus longuement encore sur les problèmes d'ordre économique, social, culturel et politique qu'il traita avec une largeur de vue et une ampleur de précision vraiment remarquables. Il faut, dit-il en terminant, que les Français de France considèrent la Tunisie, « terre foulée et refoulée », qui surveille les routes commerciales et les routes de guerre, les fluctuations des idées du continent noir, point stratégique qui ressent tous les mouvements de l'Europe méridionale, point d'arrivée des routes du désert, comme l'amie la plus fidèle, une prolongation de notre pays. Elle doit être aussi sacrée, aussi intangible que la plus française des provinces françaises.

L'éminent conférencier fut souvent applaudi et une véritable ovation salua sa péroraison.

Avant la conférence, un repas amical réunit à l'hôtel Tillet, autour de M. Bégulé, de nombreux membres de l'enseignement du premier et du second degré. Au champagne, M. Besombes, premier adjoint au maire de Figeac, souhaita une aimable bienvenue à l'administrateur et à l'animateur qu'est l'Inspecteur d'Académie du Lot. Il rappela les mérites qui lui valent l'entier dévouement de ses collaborateurs de tous ordres et le succès de ses entreprises.

M. Bégulé se réjouit de voir rassemblés autour de lui les membres des deux enseignements dont il fit un vif éloge et il se félicita d'être à Figeac « sous-préfecture du département du Lot ».

Cette charmante improvisation ainsi que la spirituelle allocution de M. Besombes furent chaleureusement applaudies.

**Naissance.** — Nous apprenons avec plaisir l'heureuse naissance d'une superbe fillette, prénommée Eliane, chez Mme et M. Elie Marcel, le sympathique contrôleur S.F. aérienne, à l'usine Ratier.

Nos félicitations et nos vœux.

**Rugby.** — G.S. Figeacois. — Le Club moyen devait se rendre dimanche dernier à Vichy où il était appelé à rencontrer, en éliminatoire du championnat de France de promotion, l'excellente équipe de l'Union Sportive des Clubs de Vichy.

Par suite du manque de ressources de la trésorerie qu'un tel déplacement nécessitait et aussi en raison de la non-chance de certains équipiers qui, depuis plusieurs dimanches, ne veulent plus jouer, les dirigeants figeacois, à leur grand regret, se sont vus dans l'obligation de déclarer forfait pour ce match.

Nous le déplorons avec eux, mais ne pouvons qu'approuver cette décision à cause de la mauvaise tenue de l'équipe rouge et noire cette saison.

Souhaitons que la saison prochaine soit meilleure, si nous ne voulons pas voir sombrer définitivement l'équipe locale du groupe au passé glorieux.

**Football.** — Championnat du Lot, 3<sup>e</sup> série. — Dimanche dernier sur la pelouse de Londieu, se disputait un match comptant pour le championnat du Lot, rencontre qui mettait aux prises Les Junies et les Bleuets.

En lever de rideau, Bédouer donnait sa réplique à la deuxième qui remporta le gain du match par 2 buts à 0.

Après les formalités d'usage, les Bleuets engagés et, de suite, menacés les buts adverses. Le terrain gras ne facilitait pas la tâche des joueurs, et c'est ainsi que la première mi-temps verra les deux équipes dominer tour à tour sans toutefois se départager. On note cependant un léger avantage des Figeacois. Néanmoins, à la fin du premier time, les deux équipes sont à égalité : 0 à 0.

Après le repos, les Bleuets partent immédiatement à l'assaut et commencent à bombarder les buts des Junies. Après quelques séries de passes combinées entre avant et demi, Lesouli, qui s'était retiré, perce et passe à Nicolas, qui prend le goal à contre-pied. Bleuets, 1 ; Les Junies, 0.

Les Figeacois dominent manifestement et leurs demis lancent sans cesse l'attaque. Pons se signale par ses feintes, se rabat sur le centre et, de loin, marque le deuxième but. Il sera encore à la base du troisième en faisant une longue passe à Nicolas qui shoote dans le coin vide des buts.

Bleuets, 3 ; Les Junies, 0. La ligne d'avants des Bleuets s'emploie maintenant à quind et Neuville inscrit au tableau un quatrième but.

Finalement les Bleuets battent les Junies par 4 à 0.

En résumé, première mi-temps assez confuse, mais deuxième partie plus brillante où les Bleuets firent une belle démonstration, favorisée par la faiblesse de la ligne d'attaque des Junies.

Aux Junies, la défense est à féliciter, et à Figeac tous sans exception.

**Spectacles.** — Aujourd'hui, en matinée et soirée : Au Family-Ciné : séance de gala : 3 films au programme : « Prends garde à la peinture », avec Simone Simon et Berval ; « Vive la classe ! », avec Fernandel et Larquey et « Le Club des casse-cou ». Actualités mondiales. Le spectacle commencera une demi-heure plus tôt.

**Théâtre municipal :** « Les nouveaux riches », avec Raimu et « Le Cavalier Lalleur », avec Fernandel. Actualités Paramout.

**Espédaillac** — Lundi matin, a été célébré le mariage de Mlle Georgette Beauville, fille de M. A. Beauville, boucher au bourg, avec M. Gilbert Cancé, fils de M. Léon Cancé, propriétaire et conseiller municipal de notre commune. Nos félicitations et nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux.

**Garde-mobilité.** — Notre sympathique compatriote, M. Léopold Singlard, vient d'être nommé élève garde mobilité et affecté à Saint-Mihiel (Meuse).

**Décès.** — C'est avec beaucoup de peine que nous avons appris la mort brusque de Mme Sarah Cavarroc, 54 ans, demeurant au bourg. Son mari était décédé il y a 3 semaines environ. Ses obsèques ont eu lieu samedi matin, au milieu d'une nombreuse assistance. Nos sincères condoléances à toute la famille.

Nous avons appris également avec beaucoup de regret le décès, à l'âge de 84 ans, de M. Cyprien Falguères, retraité des chemins de fer. L'enterrement a eu lieu dimanche matin avec les concours d'une nombreuse affluence de parents et d'amis. Nous renouvelons à la famille l'expression de nos plus sincères condoléances.

**Achetez, échangez votre poste en confiance**  
**A. MANDON, Cahors tél. 225**

**Arrondissement de Gourdon**  
Gourdon  
Accident du travail. — En procédant au déplacement d'une caisse, le nommé Sireyrol René, 34 ans, manutentionnaire,

*Le vin dissipe la tristesse  
Qui pèse sur mon cœur...*

chante le ténor dans le rôle d'HAMLET.

Mais à la ville, soucieux de conserver sa belle humeur et sa forme, il a adopté la SUZE, apéritif à la gentiane, dont les qualités vivifiantes et toniques sont reconnues de tous. La SUZE fraîche et agréable est la boisson favorite des chanteurs.

**SUZE**

APÉRITIF A LA GENTIANE - L'AMIE DE L'ESTOMAC

AU CASSIS, AU CITRON OU NATURE, LA SUZE EST UN GAGE DE LONGUE VIE ET DE BONNE SANTÉ

## Dernière heure

chez M. Lagarde, négociant, boulevard Docteur-Cabanès, s'est blessé à l'œil gauche.

Cet accident, qui a occasionné une plaie de la corne, n'entraînera qu'une incapacité de travail de quelques jours.

**Souillac** — Remerciements. — Mme Ras et Mme Laval remercient toute la population de Souillac qui s'est montrée si généreuse et si dévouée pour la belle oeuvre de l'Arbre de Noël.

Grâce aux nombreux dons qui leur ont été faits, au dévouement des dames qui ont travaillé à la confection de vêtements chauds, elles ont pu secourir près de 100 enfants des trois écoles.

Merci au nom des petits qui ont eu tant de joie. Merci en leur nom personnel et merci surtout au nom de l'Ecole laïque pour laquelle vous montrez, en cette circonstance, tout votre attachement.

**Dégagnac** — Carnet de dent. — Samedi ont été célébrés en notre nécropole les obsèques civiles de notre estimé compatriote, M. Ernest Destrel, négociant retiré des affaires.

M. Destrel, qui avait un caractère jovial, était aussi un grand honnête commerçant. Il s'est éteint à son domicile à Paris, à l'âge de 62 ans des suites d'une intervention chirurgicale motivée par une mauvaise dentition.

En cette douloureuse circonstance, nous prions Mme veuve Destrel que ce deuil frappe cruellement, toute la famille de M. Delmas, maire de Dégagnac, celles de M. Bouyssou, instituteur en retraite, et de Mme Lamontagne, également institutrice, de vouloir bien agréer l'expression de nos plus sincères condoléances.

**Une OCCASION**  
de la succursale A. CITROËN

**Berline 11 légère**  
comme neuve  
Reprise toutes voitures. Vente à crédit

**Petites annonces économiques**

**CAISSES d'emballage** à vendre, en très bon état, toutes dimensions. S'adresser Bouyssou, Bijoutier, Cahors.

**CHAMBRE garnie** à louer. S'adresser, 3, Impasse Saint-Urcisse, Cahors.

**OUVERTURE PLOMBERIE**, Chauffage central, Zinguerie. Couverture ardoise. Fadeuil Ferdinand, rue St-James, n° 13.

**ON DEMANDE bonne à tout faire**, sérieuses références. Sabrié, avenue Ecole-Normale, Cabessut-Cahors.

**DEMANDONS représentants sérieux**, ftes régions dans loistars, fort. com. Eer. Godin, B.P. 32, Agen, qui transm. Joindre 5 fr. mandat pr envoi et condits.

**PRÊTS HYPOTHÉCAIRES** 1<sup>er</sup> rang sur immeubles tte nature. Amortissables en 15 ans, par « La Renaissance Immobilière de France », S.A. au cap. de 1.400.000 fr. Ecrire à M. le Directeur de R.I.F., pour le Lot, à Caillac (Lot).

**OCCASION véritable Citroën 8 C.V.** Fourgonnette, parfait état, 10.000 fr. S'adr. à l'Épargne, rue Maréchal-Foch, Cahors.

**BRULERIE MODERNE**  
33, Rue Nationale, CAHORS  
"CAFÉS ANDRÉ"  
Supérieurs aux meilleurs

**Déménagements Groupages**  
occasion retour de la région sur Paris  
PETIT, 65, r. Dulong, Paris. Carnot 46-57

## Emeute aux Indes anglaises

De Londres. — Sept musulmans ont été tués et 35 agents de police blessés au cours d'une émeute qui a éclaté vendredi soir, au marché juif de Jaipur (Indes anglaises).

**Exode des Juifs de l'Europe centrale** — De La Rochelle-Pallice. — Le paquebot « Orbita » vient d'embarquer à destination de l'Amérique du Sud 400 Juifs fuyant l'Allemagne, les territoires Sudètes et la Pologne. Quatre cents doivent, également, s'embarquer le 18 février et 400 le 11 mars.

**M. Benès va professer à Chicago** — De Chicago. — M. Benès, ancien président de la République tchécoslovaque occupera sa chaire de conférences à l'Université de Chicago, à partir du 20 février.

**AVIS D'ANNIVERSAIRE** — Madame Veuve Léon BRU ; Monsieur Roger BRU ; Mademoiselle Denise BRU, ainsi que toute leur famille, font part à leurs amis et connaissances qu'une messe d'anniversaire sera célébrée le lundi 30 janvier, à 9 heures, en l'Eglise Notre-Dame de St-Georges, en mémoire de

**Monsieur Jean BRU**

**AVIS DE DÉCÈS** — Madame Veuve BOUSCASSE, ses fils Jean et Jacques et tous les autres parents vous font part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

**Monsieur Ed. BOUSCASSE**

décédé à l'âge de 56 ans, leur époux et père, et vous prient de vouloir bien assister à ses obsèques qui seront célébrées le 29 janvier 1939, à 15 heures, en l'Eglise Notre-Dame de St-Georges.

Réunion maison mortuaire, 39, avenue de Toulouse.

**Pompes funèbres Générales**  
Succursale de Cahors  
Bureau : 71, Boulevard Gambetta (Téléphone : 4.08)

**Organisation de convois. INVITATIONS** Fourgons automobiles pour transports de corps. Chapelles ardentes. Cercueils ordinaires et de luxe. Couronnes mortuaires.

Sur demande des familles, un employé se rend à domicile et se charge de toutes formalités.

**Chasse Pêche Coutellerie**  
Grand choix d'articles de pêche  
Greffois, sécateurs, couteaux de table et de poche, ciseaux, tondeuses, rasoirs, lames pour rasoirs de sûreté.

Pièges divers — Musettes  
**N. BESSON**  
83, Bd Gambetta, CAHORS — Tél. 335

**POUR TOUTES PLANTATIONS** Arbres fruitiers, d'agrément et d'alignement, rosiers, plants de vigne  
**Maison A. Pouzergues**  
2 bis, rue Emile-Zola  
près des Remparts, CAHORS  
Création de Parcs et Jardins

**Déménagements**  
FOURGONS CAPITONNÉS  
GARDE-MEUBLES  
**P. NOYER**  
8, rue Wilson, CAHORS

**G. Marconi**

LE MAITRE DE LA RADIO

DEMONSTRATIONS PAR :  
LIBRAIRIE-PAPETERIE  
Musique  
**P. FRANCES**  
36, Boulevard Gambetta  
CAHORS  
N° 356

**LE MONDE**  
Compagnie Française d'Assurances  
fondée en 1864  
INCENDIE ET VIE  
ET  
**Helvetia**  
Compagnie Suisse d'Assurances  
fondée en 1894  
ACCIDENTS  
Avant de vous assurer, consultez  
**Jean CROZAT**  
Directeur particulier  
Greffer du Tribunal de Commerce  
Tél. 4.34 — CAHORS

**POUR VENDRE OU ACHETER :**  
Immeubles, propriétés  
fonds de commerce  
**CONSULTEZ L'**  
**Indicateur Immobilier**  
du Quercy  
**R. MARATUECH**  
109, Bd Gambetta, CAHORS  
RENSEIGNEMENTS GRATUITS  
Téléphone 44

Maximum de récoltes dans vos  
Jardins et Cultures en lisait  
**L'Almanach du Jardinier**  
Envoyé à tous gratis et franco avec  
prime de fleurs par Julien, graines  
103, Bd Magenta, PARIS. Indiquez lui  
sur carte postale timbrée à 0fr.40  
le nom seulement de ce Journal et votre  
adresse.

ETUDE  
DE  
**Maitre P. TRIADOU**  
NOTAIRE A CAHORS

**VENTE**  
DE  
**FONDS DE COMMERCE**

Suivant acte reçu par Maître TRIADOU, Notaire à Cahors, le 19 janvier 1939, enregistré à Cahors, le 27 janvier 1939, Volume 778 bis, Folio 78, Case 389. Monsieur Ernest LAGUARRIGUE et Madame Elise ANNES, sa femme, restaurateurs, demeurant à Cahors, ont vendu à Monsieur Victor GRANGIEU, camionneur, et Madame Gladia CHATEAU, sa femme, sans profession, demeurant ensemble à Cahors, le fonds de commerce de Café-Restaurant et marchand de vins, que les vendeurs exploitent à Cahors, dans un immeuble portant le N° 29 de la rue du Président-Wilson.

Domicile a été élu pour les oppositions en l'étude de Maître TRIADOU, Notaire à Cahors, où tout créancier pourra faire opposition sur le prix, jusqu'à l'expiration des dix jours consécutifs à l'insertion qui renouvellera la présente.

Pour premier avis.  
P. TRIADOU.

# GRIPPE?

**vite ASPRO à la rescousse!**

N'ATTENDEZ pas... Votre organisme demande du secours, apportez-le lui immédiatement. Prenez 2 comprimés d'ASPRO à l'instant même! Vous allez vous éviter de longs jours d'inaction, plus tard une maladie douloureuse, longue et coûteuse. La Nature qui, en vous, combat le mal, a pour l'instant le dessous. ASPRO va lui venir en aide immédiatement. - Il va tuer les microbes, stopper la fièvre - il vous fera retrouver votre force de résistance. - Ce soir, vous vous coucherez tôt et vous reprendrez 2 comprimés d'ASPRO avec une boisson chaude - et cette nuit, ASPRO continuera son œuvre salvatrice. Il détruira les derniers germes, provoquera la transpiration et aidera ainsi la Nature à expulser les poisons à travers les pores de la peau. Demain matin, vous vous éveillerez léger, frais et dispos - car il suffit d'une nuit pour chasser une grippe avec ASPRO! Les lettres ci-contre le prouvent. Si vous n'avez pas ASPRO sous la main, courez chez votre pharmacien qui en a fait ample provision pour cet hiver.



2.15 modèle 8. La b<sup>te</sup> 25 compr.  
4. La b<sup>te</sup> 10 compr. 16. La b<sup>te</sup> 50 compr.

## A L'AVENIR 'ASPRO' VOUS PROTÈGERA!

Gardez toujours 'ASPRO' sous la main, il vous rendra une foule de services. - En gargarisme, il vous délivrera des maux de gorge. - Pris dès la première alerte, il vous évitera RHUMES et GRIPPE - il chassera vos rhumatismes - il calmera migraines, névralgies, sciaticque - il ne vous apportera que des bienfaits - il n'irrite pas l'estomac - ne fatigue pas le cœur.

**PRENEZ AUSSI 'ASPRO' CONTRE MIGRAINES - NÉVRALGIES - RHUMATISMES - INSOMNIE - NERVOUSITÉ - DÉPRESSION**

**'ASPRO' chasse RHUMES & GRIPPE... en une nuit!**

### LA PREUVE, LA VOICI :

De M. WION, 31, R. Gén.-Ferre, Valence. "J'ai pris 2 'ASPRO' pour enrayer un rhume qui commençait. Le rhume a, en effet, été enrayer et la fièvre est tombée peu de temps après l'absorption. Je recourrai donc à 'ASPRO' le cas échéant, car il a le grand avantage de pouvoir être pris n'importe quand, et de ne pas constiper comme d'autres produits similaires".

De M<sup>me</sup> FONTAINE, 64, B. Egalité, Calais. "J'ai essayé 'ASPRO' dans un début de grippe, et j'ai été vite soulagée. Ayant pris 2 comprimés d'ASPRO le soir avant le coucher, je ne sentais plus rien le lendemain au réveil, ni douleurs, ni fièvre. J'étais comme dans un autre monde. Aussi, je vous dirai qu'à la maison, j'ai toujours de l'ASPRO sous la main".

BRABANTS G. F. neufs, vendus avec garantie moitié prix de fabrication. Catalogue et Références gratuits. Office de la Motoculture, à TROYES (Aube).

### N'oubliez pas d'avertir ?

La route, la rue ont des enlâches : les obstacles imprévus. En doublant, méfiez-vous de la voiture qui vient en face de vous et dont vous appréciez mal la vitesse. Ralentissez beaucoup aux croisements : votre vue est limitée. Ne doublez jamais dans un virage ; ni au sommet d'une côte. Ne vous fiez pas à un passage à niveau ouvert. La route devant vous n'est pas forcément libre : un accident, un camion en panne, un arbre déraciné peuvent l'obstruer. Vous ne connaissez que la portion de route que vous avez en vue, et encore un troupeau peut sortir d'un champ, un piéton sur le bas côté peut traverser, un cycliste peut tomber, un gros véhicule peut vous cacher un danger. En conduisant, ne soyez pas distrait. Agir ainsi démontre vos qualités de bon conducteur. C'est ainsi qu'ont toujours fait les Vieux du Volant, aussi forment-ils l'élite des automobilistes. Si vous conduisez depuis au moins quinze ans sans avoir eu d'accident grave, vous pouvez poser votre candidature pour y être admis. Tous renseignements vous seront envoyés gratuitement sur simple demande adressée aux Vieux du Volant, 10, rue Pergolèse, à Paris.

### « BILLETS DE MARCHÉ »

délivrés toute l'année le samedi ainsi que les 3 novembre et le premier de chacun des autres mois (si la date prévue tombe un jour férié, la foire est avancée au samedi précédent), au départ de toutes les gares situées sur les sections de lignes de : Cahors à Cahors, Cahors à Cahors, Fumel à Cahors, pour

### « BILLETS DE MARCHÉ »

délivrés toute l'année, le samedi de chaque semaine et le 15 de chaque mois (le 16 si le 15 est un dimanche), au départ de toutes les gares situées sur les sections de lignes de : Assier à Figeac ; Murs à Figeac, pour

### « BILLETS DE MARCHÉ »

délivrés toute l'année, le samedi de chaque semaine et le 15 de chaque mois (le 16 si le 15 est un dimanche), au départ de toutes les gares situées sur les sections de lignes de : Assier à Figeac ; Murs à Figeac, pour

### « BILLETS DE MARCHÉ »

délivrés toute l'année, le samedi de chaque semaine et le 15 de chaque mois (le 16 si le 15 est un dimanche), au départ de toutes les gares situées sur les sections de lignes de : Assier à Figeac ; Murs à Figeac, pour

### « BILLETS DE MARCHÉ »

délivrés toute l'année, le samedi de chaque semaine et le 15 de chaque mois (le 16 si le 15 est un dimanche), au départ de toutes les gares situées sur les sections de lignes de : Assier à Figeac ; Murs à Figeac, pour

### « BILLETS DE MARCHÉ »

délivrés toute l'année, le samedi de chaque semaine et le 15 de chaque mois (le 16 si le 15 est un dimanche), au départ de toutes les gares situées sur les sections de lignes de : Assier à Figeac ; Murs à Figeac, pour

### « BILLETS DE MARCHÉ »

délivrés toute l'année, le samedi de chaque semaine et le 15 de chaque mois (le 16 si le 15 est un dimanche), au départ de toutes les gares situées sur les sections de lignes de : Assier à Figeac ; Murs à Figeac, pour

### « BILLETS DE MARCHÉ »

délivrés toute l'année, le samedi de chaque semaine et le 15 de chaque mois (le 16 si le 15 est un dimanche), au départ de toutes les gares situées sur les sections de lignes de : Assier à Figeac ; Murs à Figeac, pour

### « BILLETS DE MARCHÉ »

délivrés toute l'année, le samedi de chaque semaine et le 15 de chaque mois (le 16 si le 15 est un dimanche), au départ de toutes les gares situées sur les sections de lignes de : Assier à Figeac ; Murs à Figeac, pour

### « BILLETS DE MARCHÉ »

délivrés toute l'année, le samedi de chaque semaine et le 15 de chaque mois (le 16 si le 15 est un dimanche), au départ de toutes les gares situées sur les sections de lignes de : Assier à Figeac ; Murs à Figeac, pour

### « BILLETS DE MARCHÉ »

délivrés toute l'année, le samedi de chaque semaine et le 15 de chaque mois (le 16 si le 15 est un dimanche), au départ de toutes les gares situées sur les sections de lignes de : Assier à Figeac ; Murs à Figeac, pour

### « BILLETS DE MARCHÉ »

délivrés toute l'année, le samedi de chaque semaine et le 15 de chaque mois (le 16 si le 15 est un dimanche), au départ de toutes les gares situées sur les sections de lignes de : Assier à Figeac ; Murs à Figeac, pour

Vous avez intérêt à utiliser les « BILLETS DE MARCHÉ »

délivrés toute l'année le samedi ainsi que les 3 novembre et le premier de chacun des autres mois (si la date prévue tombe un jour férié, la foire est avancée au samedi précédent), au départ de toutes les gares situées sur les sections de lignes de : Cahors à Cahors, Cahors à Cahors, Fumel à Cahors, pour

CAHORS-CABESSUT  
50 0/0 de réduction

Billets valables, sous réserve des conditions normales d'admission : à l'aller, dans tous les trains permettant l'arrivée avant 14 h. et au retour, à partir de 10 h. dans tous les trains permettant le retour à la gare de départ : le même jour.

FIGEAC  
50 0/0 de réductions

Billets valables, sous réserve des conditions normales d'admission : à l'aller, dans tous les trains permettant l'arrivée avant 14 heures et au retour à partir de 10 heures dans tous les trains permettant le retour à la gare de départ, le même jour.

Grands réseaux de Chemins de fer français

Ne gaspillez ni votre temps ni votre argent.

Pour vos envois jusqu'à 50 kg., utilisez les Petits Colis, 3 tarifs extrêmement simples : vitesse unique, colis agricoles, colis express.

Les « petits colis » peuvent être enlevés chez l'expéditeur pour un prix minime par les services de factage des Réseaux qui livrent les Petits Colis gratuitement à domicile.

Utilisez les Petits Colis : c'est simple, pratique, économique.

Le barème des prix pour votre dépaiement vous sera remis gratuitement à la gare.

### Le choix d'une villégiature

### LES GUIDES RÉGIONAUX S.N.C.F.

Simple, clairs, bien illustrés, les Guides régionaux S.N.C.F. vous permettront de mieux choisir votre lieu de villégiature et lorsque vous l'aurez trouvé, de préparer d'agréables excursions pour la visite des sites environnants, qui augmenteront l'agrément de votre séjour.

Vous trouverez ces guides dans les bibliothèques des principales gares françaises aux prix suivants :

- Gascogne, Toulouse, Lourdes, Pyrénées Centrales et Ariégoises ..... 3 »
- Carcassonne, Narbonne, Montagne Noire, Gorges du Tarn ..... 2 »
- Roussillon, Côte Vermeille, Pyrénées de l'Est, Andorre ..... 2 »
- Landes, Côte Basque, Côte d'Argent, Pyrénées de l'Ouest ... 3 »
- Périgord, Quercy, Rouergue, Albigeois ..... 3 »
- De la Basse-Loire à la Gironde. 3 50
- Châteaux et Plages de la Loire. 3 »
- Poitou, Angoumois, Bordelais. 2 »
- Bourbonnais, Auvergne ..... 3 »
- Le Nord de la France ..... 6 »
- Alsace et Lorraine ..... 5 »
- Berry, Limousin ..... 3 »
- Normandie ..... 4 »
- Bretagne ..... 4 50

## LA PHOSPHODE GARNAL

remplace avantageusement l'HUILE de FOIE de MORUE et les préparations iodotanniques phosphatées

### Pour la guérison des :

### ENFANTS FAIBLES, PERSONNES DÉLICATES Malades, Grippés et Convalescents

- LYMPHATISME : Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles.
- MALADIES DES OS : Rachitisme, Scrofule des enfants.
- MALADIES DE LA POITRINE : Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.
- ANÉMIE : Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.
- NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE : des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

### La Phosphode GARNAL et le Corps Médical

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHODE GARNAL. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre. Chaque flacon de PHOSPHODE GARNAL renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associée à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant. La PHOSPHODE GARNAL fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os. C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs. Son action reconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie. Par son iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine. Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Prix du flacon : 15 francs

### MALADIES de la FEMME

**LE FIBROME**  
Sur 100 femmes, il y en a 90 qui sont atteintes de Tumeurs, Polypes, Fibromes, et autres engorgements qui gênent plus ou moins la menstruation et qui expliquent les Hémorragies et les Pertes presque continuelles auxquelles elles sont sujettes. La femme se préoccupe peu, d'abord, de ces inconvénients, puis, tout à coup, le ventre commence à grossir et les maux redoublent. Le Fibrome se développe peu à peu, il pèse sur les organes intérieurs, occasionne des douleurs au bas-ventre et aux reins. La malade s'affaiblit et des pertes abondantes la forcent à s'aliter presque continuellement.

**QUE FAIRE ?** A toutes ces malheureuses, il faut bien dire et redire : Faites une cure avec la

**JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY**

N'hésitez pas car il y va de votre santé, et sachez bien que la JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY composée de plantes spéciales est le remède par excellence contre les Maladies intérieures de la Femme : Métrites, Fibromes, Hémorragies, Pertes blanches, Règles irrégulières et douloureuses, Troubles de la circulation du sang, Accidents du Retour d'Âge, Étourdissements, Chaleurs, Vapeurs, Congestions, Varices, Phlébites.

Il est bon de faire chaque jour des injections avec l'HYGIÉNIQUE DES DAMES.

La JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY, préparée aux Laboratoires Mag. DUMONTIER, à Rouen, se trouve dans toutes les pharmacies.

Bien exiger la véritable JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY qui doit porter le portrait de l'Abbé Soury et en rouge la signature.

AUCUN AUTRE PRODUIT NE PEUT LA REMPLACER

ETUDE DE Maître Jean MERIC  
Avoué près le Tribunal Civil de Cahors  
8, rue Georges-Clemenceau  
Suc<sup>e</sup> de M<sup>me</sup> CHATONET et LACOSSE  
Assistance judiciaire du 18 octobre 1937

### EXTRAIT D'UN JUGEMENT DE DIVORCE

D'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de Cahors, le dix novembre mil neuf cent trente-huit, enregistré, au profit de M. SERRES Georges, ouvrier cultivateur demeurant à Gindou (Lot), Contre M<sup>me</sup> RAYNAL Marcelle, demeurant à Cahors, 41, rue Mascoutou,

Il appert :  
Que le divorce a été prononcé entre lesdits époux SERRES-RAYNAL, au profit du mari et aux torts et griefs exclusifs de la femme.

Pour extrait :  
Signé : J. MERIC.

**Ce journal est en lecture dans le Hall de l'Agence Havas**  
62, rue de Richelieu, PARIS

### Agriculteurs

**PENSEZ dès maintenant AU VOYAGE que vous ferez quand vos travaux d'automne et d'hiver vous laisseront quelques loisirs**

Vous pourrez alors avec votre famille PROFITER DU BILLET DE LOISIRS AGRICOLES DÉLIVRÉ DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE AU 31 MARS

**40% DE RÉDUCTION VALIDITÉ 31 JOURS**

Ce billet est délivré sur présentation d'un CARNET SPÉCIAL D'IDENTITÉ

Renseignez-vous dans les gares

## S. N. C. F.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)  
Le co-gérant : L. PARAZINES.

Modifications apportées aux horaires de la Région Sud-Ouest à la date du 2 octobre 1938

Dispositions d'intérêt régional ou local

Ligne de Cahors à Capdenac

Le train 2103 est avancé au départ de Cahors (17 h. 04 au lieu de 19 h. 20) et à l'arrivée à Capdenac (19 h. 22 au lieu de 21 h. 38), où il correspond au groupe des trains 66 vers Brive, 2683 vers Viviez et Decazeville et 5528 M.V. vers Aurillac.

Le train 2104 est avancé au départ de Capdenac (16 h. 54 au lieu de 19 h. 37), après avoir relevé la correspondance du train 51 de Brive, et à l'arrivée à Cahors 18 h. 39 où il correspond aux trains 55 vers Toulouse, 1690 vers Brive et à l'A.R. 1548 vers Monsempron-Libos.

Le train omnibus T.L. 2099 est déplacé par suite de l'avance du train 2103.

Le 2099 part de Cahors à 12 h. 43 au lieu de 16 h. 44 après avoir relevé la correspondance de l'A.R. 1686 de Montauban et arrive à Capdenac à 14 h. 30, au lieu de 18 h. 38.

Comme conséquence, le train M.V. 7473 (jours de foire) est avancé de 24 minutes, entre Cahors, départ 9 h. 50 et Cahors, arrivée 12 h. 26.

**Essuie-glace obligatoire sur toutes les automobiles**

L'article 22 du code de la route : Organes de manœuvre, de direction et de visibilité, stipule que le pare-brise doit être muni d'un essuie-glace à la fois automatique et pouvant être manœuvré à la main en cas de défaillance de la commande mécanique.

Un nouvel arrêté publié, au Journal officiel, établit que :  
A partir du 31 décembre 1938 toute voiture neuve mise en circulation devra être équipée de l'essuie-glace conforme à la description ci-dessus rappelée.

A partir du 30 juin 1939, les autobus et autocars, les camions de plus de 3.000 kilos de poids total en charge, mis en circulation avant le 1<sup>er</sup> janvier 1939, devront être équipés dudit essuie-glace.

Enfin, au 31 décembre 1939 tous les véhicules circulant en France devront avoir l'essuie-glace automatique et à main.

Feuilleton du « Journal du Lot », 37

## POUR L'AMOUR DE GUILLEMETTE

Roman par P. GOURDON

— Hé ! *Paristo* ! On te demande, mon vieux. Deux messieurs très chic désirent te faire un bout de causette. Répondant à cet appel, *Paristo* apparut. Célestin vit s'avancer vers lui l'homme qu'il avait entrevu, la veille au soir, et qui maintenant se montrait dans la claire lumière matinale, laissant à cause de sa marche lente, tout le temps de l'examiner à loisir. Bientôt ils ne furent plus qu'à quelques pas l'un de l'autre. Alors se produisit une scène émouvante à laquelle, sauf Célestin lui-même, nul ne s'attendait.

L'ancien fondé de pouvoir arrêta d'un geste l'homme qui venait vers lui. Longuement il le dévisagea, tandis que Gilles, très surpris, et le gavroche, non moins étonné, se demandaient ce qu'il allait faire.

Il y eut quelques instants de silence. Puis on entendit ces mots extraordinaires :

— Me reconnais-tu ? s'écria tout à coup Célestin, d'une voix vibrante. L'autre écarquilla les yeux, se passa la main sur le front, sembla faire un grand et douloureux effort.

L'ancien fondé de pouvoir insista : — Je vois que tu as perdu la mémoire. Mais il n'est pas possible que tu ne me reconnais pas. Je suis Célestin Tréard, ton camarade d'enfance, ton ancien collaborateur, ton ami !

Le pauvre homme murmura, comme si le nom que l'on venait de prononcer éveillait, en sa mémoire obscurcie, quelque vague réminiscence : — Célestin ! ...

Puis il se tut, continuant de fixer sur celui qui parlait un regard étrange où s'exprimaient, à la fois, de la stupeur et une application intense à saisir le sens exact des paroles qu'on lui adressait.

Célestin poursuivit : — Oui, je suis ton ami, et toi, tu n'es ni *Paristo*, ni Murois, comme on te nomme ici. Tu l'appelles Maxime Aubin. Tu as une femme qui se nomme Danielle, une fille qui se nomme Guillemette. Tu as été victime d'un horrible attentat. Patiemment j'ai reconstitué, Maxime, toute ton histoire. Sur simple billet, comme tu le faisais, malgré mon avis, trop souvent, tu avais prêté à Morena et Tanaïs, ces marchands de tapis levantins, qui ne m'inspiraient aucune confiance mais qui t'avaient promis une part importante de leurs soi-disant bénéfices, la

somme de cinq cent mille francs. Tu es allé leur réclamer cette somme à Perros-Guirec, te trouvant gêné. Ils t'ont promis de la verser au même endroit, quinze jours plus tard. Mais, dans l'intervalle, ils t'ont téléphoné de venir la toucher à Aubusson, où ils avaient, disaient-ils, une usine. Tu es tombé dans le guet-apens. Ils t'attendaient, un soir, à la gare de cette petite ville de la Creuse, célèbre par ses manufactures de tapisseries et de tapis. Ils t'ont fait monter dans leur auto, et, au lieu de te mener à leur usine, qui n'existait pas, ils ont filé dans la direction de Clermont. Ils se sont jetés sur toi et t'ont fait respirer un anesthésiant. Ils se sont emparés du billet qui établissait leur dette. Ils t'ont dépouillé de tes vêtements, de ton lingée, de tout ce qui aurait pu renseigner sur ton identité. Ils t'ont revêtu de haillons. Tout cela s'est passé dans quelque coin perdu des montagnes d'Auvergne. Et, sur la route qui va du Mont-Dore à Murois, ils t'ont jeté dans un précipice, croyant bien te laisser mort, alors que, heureusement, tu n'as gardé de cette terrible chute qu'une amnésie, tenace hélas ! mais que nous arriverons, j'en suis sûr, à guérir.

Les auditeurs de ce dramatique récit restaient muets d'étonnement, non seulement le pauvre homme privé de mémoire, en qui Célestin Tréard reconnaissait Maxime Aubin, mais aussi le gavroche effaré d'entendre raconter une telle histoire, et Gilles Fa-

vry lui-même qui, d'ailleurs, ayant peine à y ajouter foi, se permit soudain de faire cette objection : — D'après votre ingénieuse explication des faits, que s'est-il donc passé à Perros-Guirec ? — Rien du tout, mon ami, répliqua Célestin en se retournant vers le jeune professeur. Ou plutôt, il ne s'est passé à Perros-Guirec qu'une sinistre mise en scène, destinée à dépister les recherches, ce à quoi, du reste, elle a parfaitement réussi. — Comment cela ? — Leur forfait accompli en Auvergne, les misérables sont revenus en toute hâte vers la Bretagne. Ils y sont arrivés le soir du jour où Maxime Aubin avait annoncé qu'il y arriverait lui-même. Ils sont allés chercher la petite voiture laissée par mon pauvre ami dans le garage de Lannion. Grâce à la clé qu'ils avaient prise à leur victime, ils sont entrés à Kermer le plus tranquillement du monde, ont mis la voiture sous la remise, ont pénétré dans la villa et ont tout disposé de manière à faire croire que Maxime Aubin s'était suicidé. — Suicidé !... Moi ! ...

Maxime Aubin avait perdu la mémoire. Il ne se rappelait aucun des événements de sa vie passée, aucune des personnes qu'il avait connues. Il avait oublié jusqu'à sa propre personnalité, jusqu'à son nom. Mais, si cette faculté chez lui était atteinte, les autres demeuraient intactes, et il avait très bien compris aussi que

Maxime Aubin était son nom et que, par conséquent, c'était lui qui était accusé d'avoir voulu se suicider. Et il protestait avec une vigoureuse indignation contre cette accusation mensongère.

— Non, continuait-il, je n'ai pas voulu me suicider. Je ne sais pas au juste qui je suis, ni ce qui m'est arrivé, mais je sais bien que jamais je n'ai voulu attenter à mes jours.

— J'en étais sûr, mon pauvre ami, répondit Célestin.

Et, sanglotant comme un enfant, il se jeta dans ses bras.

Cette scène, qui s'était déroulée assez vite pourtant, avait attiré peu à peu un certain nombre de curieux.

Tandis que les deux hommes s'embrassaient affectueusement, les commentaires allaient leur train dans l'atmosphère qui venait de se former.

— C'est un fils qui retrouve son père, s'écriait une poissarde accourue pour voir de la scène dont on parlait déjà sous les halles et pouvoir la raconter à ses clients.

Mais une autre commère s'empres- sait de rectifier : — C'est impossible. Tu ne vois donc pas que ces deux hommes-là sont à peu près du même âge ? — En effet. Alors, c'est deux frères qui se retrouvent.

Un gamin, qui prétendait en savoir plus long, intervenait.

— Vous vous foutez le doigt dans l'œil, la petite mère. C'est pas ça du tout.

— Tu sais ce que c'est, toi, galo- pin ? — Oui. C'est *Paristo* qui vient d'être reconnu par un ancien copain, évadé comme lui de la Guyane.

Le gavroche qui était allé appeler *Paristo* et qui avait entendu le récit de Célestin, sans très bien le comprendre, entreprenait, à son tour, de rétablir les faits.

— Tais-toi donc, moutard, tu ne sais pas ce que tu dis.

— Et toi ? — Moi, j'ai tout entendu. *Paristo* n'est pas coupable. C'est un chic type. Seulement voilà. Il a été fichu tout nu dans un précipice par des mauvais gars, parce qu'il ne voulait pas leur acheter des tapis.

— C'est pour ça que l'autre l'em- brassa ? — Dame ! Il le croyait mort.

— Si je t'avais cru mort et que je te revoyais vivant, je t'embrasserais pas pour ça.

— Parce que t'es pas un frère.

— C'est un drame passionnel, dé- clarait une cuisinière, attirée par le bruit, et qui, nourissant son esprit de feuilletons populaires, avait un jargon et des goûts romanesques.

Un vieux monsieur qui, venant d'arriver, n'avait entendu que les mots prononcés par la cuisinière, décida tout de suite, d'un ton préemptoire : — Dans ce cas, il importe de prévenir les agents.

(à suivre).